



ÉMISSION OBLIGATAIRE SUBORDONNÉE – COMMUNICATION SUR LES TAUX

Dans le cadre de l'Émission Obligatoire Subordonnée de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI » ayant fait l'objet du prospectus visé par l'AMMC le 28 octobre 2019 sous la référence n° VI/EM/026/2019, et à l'issue de l'adjudication en date du 7 novembre 2019, le taux d'intérêt facial fixé pour les deux tranches (A et B) est déterminé comme suit :

	TRANCHE A (FIXE NON COTÉE)	TRANCHE B (RÉVISABLE NON COTÉE)
TAUX D'INTÉRÊT FACIAL APRÈS ADJUDICATION	Fixe Le taux d'intérêt nominal à appliquer à cette tranche a été fixé à 3,38 % en référence à la courbe des taux du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 22 octobre 2019.	Révisable annuellement Le taux d'intérêt nominal à appliquer à cette tranche a été fixé à 2,86 % en référence au taux 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 22 octobre 2019.